



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 avril 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 10 avril 2012		
Date d'affichage 12 avril 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subvention au conseil régional PACA – Aménagement de l'avenue du 6ème RTS</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, KASPERSKI Christophe

Procurations :

LAUNAY Michel donne procuration à DUPONT Thierry,
GUERRUCCI Alberto donne procuration à ACROSSE Paul,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absente excusée :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune ayant pour projet la requalification des espaces publics envisage d'aménager l'avenue du 6^{ème} RTS, axe majeur du centre ville, en créant des cheminements doux pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, des zones de stationnement permettant la piétonisation et l'accès des équipements publics, tels que la mairie, le parc du château, le centre communal d'action sociale, le collège Lou Castellas, le quartier de la gare, etc.

Ces travaux, dont le coût estimatif est de 575 000 € TTC, s'inscrivent dans un projet d'ensemble d'aménagement du centre-ville, initié en 2009 avec la réhabilitation de la rue de la République.

Ce projet d'ensemble a pour but de réaliser un aménagement qualitatif du centre-ville, pour l'amélioration et la valorisation de l'espace public, la prise en compte de tous les usagers, le soutien du commerce de proximité et la qualité de vie dans le centre ancien.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre du soutien régional aux aménagements urbains.

Le taux d'intervention pour un montant subventionnable de 150 000 € à 500 000 € HT est de 10 %.

Il est proposé de solliciter pour cette opération, une subvention de la part de la Région.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Régional	48 077.00 euros (10 %)
Autofinancement	432 693.00 euros (90 %)
Montant	<u>480 770.00 euros HT</u> 575 000.00 euros TTC

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** de la mise en œuvre en tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement de l'avenue du 6^{ème} RTS, pour un montant HT de 480 770 €,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes en découlant,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus décrit,
- **SOLLICITE** une aide régionale de 48 077 € au titre du soutien régional aux aménagements urbains,

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2012
et publication ou notification du 25 AVR. 2012

